



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE**

**NUMERO SPECIAL**

**1- DELEGATIONS DE SIGNATURES :**

- **TRESORERIE GENERALE DU CENTRE**
- **DELEGATION INTERREGIONALE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DU CENTRE**

**2- DECISION CDAC**

**3- RECRUTEMENT SANS CONCOURS**

**06 août 2009**

**DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTERIELLES**

**BUREAU DU MANAGEMENT INTERMINIS-  
TERIEL ET DU COURRIER**

**Trésorerie Générale de la Région Centre et du  
Loiret**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE  
SIGNATURE**

Le Trésorier-payeur général de la Région Centre,  
Trésorier-payeur général du Loiret,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;  
Vu le code du domaine de l'Etat, notamment ses articles  
R. 158 et R. 163 ;  
Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à  
l'administration de l'enregistrement la gestion des  
successions non réclamées et la curatelle des  
successions vacantes, validé par l'ordonnance du  
27 novembre 1944 ;  
Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative  
à l'administration territoriale de la République,  
notamment son article 4 ;  
Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte  
de la déconcentration, modifié par le décret n° 95-1007  
du 13 septembre 1995, le décret n° 97-463 du 9 mai  
1997 et le décret n° 99-896 du 20 octobre 1999 ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux  
pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des  
services de l'Etat dans les régions et départements ;  
Vu le décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006, relatif  
aux transferts des compétences de la direction générale  
des impôts à la direction générale de la comptabilité  
publique en matière domaniale, notamment son article  
6,  
Vu le décret du 4 juin 2009 portant nomination de M.  
Joël FILY en qualité de Préfet d'Indre-et-Loire,  
Vu le décret du 10 janvier 2001 nommant  
M. Claude BOURMAUD trésorier-payeur général du  
département du Loiret, trésorier-payeur général de la  
région Centre,  
Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la  
suppléance des préfets de région et à la délégation de  
signature des préfets et des hauts-commissaires de la  
République en Polynésie française et en Nouvelle-  
Calédonie ;  
Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif  
à l'organisation de la gestion des patrimoines privés et  
des biens privés,  
Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2009 accordant  
délégation de signature à M. Claude BOURMAUD,  
Trésorier-payeur général du département du Loiret,  
Trésorier-payeur général de la Région Centre,

- A R R E T E :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M. Paul  
GIRONA, Chef des Services du Trésor Public du  
Loiret, à l'effet de signer, dans la limite de ses  
attributions et compétences, tous les actes se rapportant  
à l'administration provisoire des successions non  
réclamées, la curatelle des successions vacantes, la

gestion et la liquidation des successions en déshérence  
dans le département d'Indre-et-Loire.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M.  
Paul GIRONA, la délégation de signature qui lui est  
conférée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée,  
par Mme Florence LECHEVALIER, directrice  
départementale du Trésor public, M. Nicolas  
RAYMON, M. Alexandre MICHAUD, Mle Jannick LE  
PRINCE, Inspecteurs Principaux du Trésor public, M.  
Nicolas GOUGET de LANDRES, Trésorier Principal  
du Trésor public, M Stéphane FRESPUECH, inspecteur  
des Impôts, Mme Line PEULTIER, contrôleur principal  
du Trésor public, MM Jean MARTIN, Gérard BLEE,  
Mmes Bernadette VILATTE, Martine COSNUAU,  
contrôleurs des Impôts, M. Laurent JOECKLE et Mme  
Hélène JOECKLE, contrôleurs du Trésor public.

**Art. 3.** - Le Chef des Services du Trésor Public du  
Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui  
sera publié au Recueil des actes administratifs de la  
préfecture d'Indre-et-Loire, dont une ampliation sera  
transmise à M. le Préfet de la Région Centre et dont une  
copie conforme sera notifiée à chacun des  
fonctionnaires délégataires.

Fait à ORLEANS, le 29 Juillet 2009

Le Trésorier-payeur général de la Région Centre  
Trésorier-payeur général du Loiret  
Claude BOURMAUD

**Direction Interrégionale de la protection  
judiciaire de la jeunesse Centre**

**DECISION DONNANT DELEGATION DE  
SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION  
INTERREGIONALE DE LA PROTECTION  
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (ARTICLE 44-I  
DU DECRET N° 2004-374 DU 29 AVRIL 2004  
MODIFIE)**

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 du Garde des  
Sceaux, Ministre de la Justice portant nomination de  
Monsieur Charles BRU à l'emploi de Directeur  
Interrégional de la Protection judiciaire de la jeunesse  
Centre à Orléans, pour une durée de cinq ans à compter  
du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié  
relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à  
l'action des services de l'Etat dans les régions et  
départements et notamment le 2<sup>o</sup> de l'article 43 et le I de  
l'article 44 ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre et Loire du 6 juillet 2009  
donnant délégation de signature au Directeur  
Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;  
Le Directeur Interrégional de la Protection judiciaire de  
la jeunesse

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est consentie à :

- Monsieur Christian GATIER, Directeur  
Interrégional adjoint à la Direction régionale de la  
Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Madame Dominique GIRAULT, attachée  
d'administration à la Direction Interrégionale de la  
Protection Judiciaire de la Jeunesse,

A l'effet de signer les correspondances relatives à  
l'instruction des dossiers pour les établissements et  
services relevant conjointement du représentant de

l'Etat dans le département et du Président du Conseil Général.

Cette délégation recouvre les domaines suivants :

- ☛ Instruction des dossiers portant création, transformation et extension d'établissements et services ;
- ☛ Procédure préparatoire à l'établissement des budgets et à la fixation des tarifs des établissements habilités ;
- ☛ Elaboration des arrêtés habilitant les établissements et services auxquels l'autorité judiciaire confie des mineurs.

**Article 2 :**

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le 31 juillet 2009

Le Directeur Interrégional, de la Protection judiciaire de la jeunesse Centre  
Charles BRU

**DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTERIELLES**

BUREAU DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Décisions de la commission départementale  
d'équipement commercial d'Indre-et-Loire

La décision favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial en date du 30.06.2009 relative à l'extension d'un supermarché à l enseigne "Netto" implanté 24, rue Gutenberg à 37300 Joué-lès-Tours, sera affichée pendant un mois à la mairie de Joué-lès-Tours, commune d'implantation.

**A R R Ê T É**  
**relatif à un recrutement sans concours pour un**  
**adjoint technique de 2ème classe -spécialité**  
**hébergement et restauration- au titre de l'année**  
**2009**

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du mérite ;

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n ° 2004-1015 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 22 juillet 2009 autorisant au titre de l'année 2009 un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer (services déconcentrés – préfectures),

Sur la proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture,

**- A R R Ê T E -**

Article 1er :

Le recrutement sans concours d'un adjoint technique de 2ème classe spécialité "hébergement et restauration" autorisé par arrêté du 22 juillet 2009 susvisé, est ouvert à compter du **29 août 2009**.

Article 2 :

Les dossiers de candidatures peuvent être retirés à compter du 29 août 2009 et jusqu'au 14 septembre 2009 :

- auprès de la préfecture de Tours (accueil) ou de la sous-préfecture de Chinon (accueil)
- par courrier, adressé à la Préfecture d'Indre-et-Loire, BRH, concours 37925 TOURS CEDEX 9
- par téléchargement à l'adresse suivante : [www.indre-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr)

Ils devront être retournés, **par voie postale uniquement**, au bureau des ressources humaines de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Article 3 :

La clôture des inscriptions est fixée au **14 septembre 2009 à minuit**, délai de rigueur, **le cachet de la poste faisant foi**.

Article 4 :

L'examen des dossiers de candidature sera confiée à une commission dont la composition sera fixée par arrêté préfectoral.

Article 5 :

L'audition des candidats dont le dossier aura été retenu par la commission de sélection se déroulera du 5 au 9 octobre 2009.

Article 6 :

La secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à TOURS, le 4 août 2009

Le Préfet,

Joël FILY

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*  
permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs  
et consultation RAA:  
Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE  
37925 TOURS CEDEX 9*

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture  
Dépôt légal : *06 août 2009* - N° ISSN 0980-8809.